

avril prochain, sera porté à r les bec. leur abonnement

IALE

let 1900

5.000.000
4.500.000

ment en contact

aires qui lui sont reaux (Sucursales eau-Brunswick et

gents confiés à son ours.

leur ami



T EN
E LAIT

ING

ne ne soit il vous est que vous Cormick-vez écre-cochons me dans laiterie. à la der-sure une us hauts

tous les moyennant s désirez rendez-ns démon-McCor-

Deering

COMPANY

CANADA
Montréal, Québec,

ADMINISTRATION ET PUBLI-
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédérée
de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classées 1c. du mot
minimum .50 sou.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Édifice Morin)
Québec Case postal 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE
Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIII

QUÉBEC, LE 19 FEVRIER 1925

Numéro 8

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Notre industrie laitière

M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'agri-
culture, en expose la situation

Au récent congrès de l'Association des Eleveurs d'Ayrshires du Canada, tenu à Montréal, M. Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture de la Province, a fait un éloquent exposé de l'industrie laitière dans la province de Québec.

M. Grenier a insisté sur l'importance de l'industrie laitière à cause de la demande de plus en plus forte des marchés étrangers pour du beurre et du fromage de bonne qualité. "Nous avons, a-t-il dit, les éléments qu'il nous faut: il s'agit de les perfectionner; mais nous ne possédons pas assez de bonnes vaches laitières et nous avons trop de beurrieres et de fromageries."

Le sous-ministre explique alors plus à fond sa pensée. "La production moyenne de nos vaches laitières, poursuit M. Grenier, est d'environ 4,000 livres de lait par an, ce qui est très bas. Si nous l'augmentions à 5,000 livres par an, soit 1,000 livres de plus par vache, cela représenterait un milliard de livres qui, à \$1.50 le 100 livres, représenterait un revenu additionnel de 15 millions de dollars.

"Si chaque cultivateur gardait les vaches qu'il a présentement, les bonnes comme les mauvaises, et s'il achetait une bonne vache produisant 6,000 livres de lait par an, cela nous donnerait une production additionnelle de six cents millions de livres, en supposant que nous ayons 100,000 cultivateurs dans la province de Québec. Et six cents millions de livres de lait à \$1.50 le 100 livres rapporteraient neuf millions de dollars."

Trop de fabriques

M. Grenier constate que la province souffre d'un mal radical en industrie laitière: celui du trop grand nombre de petites fabriques. "Pour fabriquer, dit-il, 59 millions de livres de beurre et près de 47 millions de livres de fromage en 1923, il nous a fallu 1,660 fabriques. Il y a pourtant amélioration parce que, il y a huit ans, nous comptions 2,000 fabriques. Mais ceux qui sont dans l'administration savent ce qu'il a fallu de patience et d'opiniâtreté pour diminuer ainsi le nombre des établissements. Les inspecteurs ont passé pour des persécuteurs, qui ne voulaient que la ruine des patrons et de certains fabricants. Et cependant, mille à douze cents fabriques nous suffiraient amplement."

Sur ce point, la comparaison s'accomplit à notre désavantage avec les autres provinces, et surtout avec la Nouvelle-Zélande où la production est considérablement moins dispendieuse grâce au nombre restreint des beurrieres et des fromageries.

"En Nouvelle-Zélande, dit M. Grenier, l'opinion publique demande des réformes; ici le gouvernement a la tâche ingrate de les imposer. Nous perdons un temps précieux en tâtonnements, pour introduire des pratiques que d'autres ont adoptées volontairement depuis des années. Il y a des planchers en ciment dans presque toutes les fabriques, mais il a fallu des années pour les obtenir. Alors qu'ici il a fallu passer une loi pour rendre obligatoire le paiement du lait suivant sa richesse et que c'est encore une question controversée dans certains milieux; la Nouvelle-Zélande paie d'après la teneur en gras depuis 1890, c'est-à-dire depuis 35 ans, et cela volontairement, et sans loi, parce que c'est le bon sens même. La classification de la crème est obligatoire dans Québec, mais elle n'est pas adoptée partout, et il y a des patrons qui attendent d'être poursuivis avant de la mettre en vigueur."

M. Grenier a terminé en soulignant la part immense que le gouvernement apporte au progrès de l'agriculture en notre Province. "Nous dépensons environ \$1,750,000 par année pour promouvoir l'agriculture en cette Province. La production agricole de toute source a rapporté l'an dernier environ 250 millions. Le gouvernement provincial dépense donc 7-10 de cent pour chaque dollar, ou \$7,000 pour chaque million que rapporte l'agriculture. Vous conviendrez avec moi que c'est un bon placement de dépenser \$7,000 pour produire un million ou même pour protéger un million, nous protégeons le cultivateur, nous l'aidons à augmenter son revenu et nous assurons le progrès du pays."

La Coopérative Fédérée de Québec a encore fait du progrès en 1924

Les membres de la Coopérative Fédérée de Québec, qui n'ont pu assister à l'assemblée générale annuelle, apprendront avec plaisir que le succès de cette importante association va toujours grandissant.

En effet, le rapport financier qui a été communiqué aux membres, à la dite assemblée générale annuelle, le 18 février 1925, démontre que cette société a fait un bénéfice d'au delà de \$28,000. pour 1924. Evidemment, si l'on considère le chiffre des opérations qui est de plus de \$9,000,000., nous sommes portés à croire que les profits sont plutôt minimes. C'est là une preuve cependant que le principe coopératif est à la base de cette organisation qui a pour but l'intérêt seul des cultivateurs, en leur obtenant le prix le plus élevé pour leurs produits, et en leur fournissant, au meilleur marché possible, les denrées et marchandises pour l'exploitation de leur ferme.

Comparées avec l'année 1923, les opérations de la Coopérative Fédérée ont augmenté considérablement pendant l'année 1924, attendu de plus que dans plusieurs cas les prix de certains produits ont subi une baisse notable pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

A leur dernière réunion, les directeurs considérant la bonne situation financière de la Société, ont déclaré encore cette année un dividende de 8% sur le capital payé, lequel sera adressé aux membres dans quelques jours.

Si la Coopérative Fédérée a augmenté son chiffre d'affaires, il faut conclure qu'elle a travaillé dans l'intérêt de ses membres qui ont compris les bienfaits de la coopération. En effet, le nombre des cultivateurs qui font affaires avec elle augmente d'année en année. Il est donc évident que les services rendus, et qu'elle est appelée à rendre, forcent pour ainsi dire les cultivateurs à se rallier à elle afin de se protéger contre la spéculation effrénée de certains commerçants et financiers des grands centres. Si ces derniers lui font une lutte aussi acharnée, c'est que la coopération, qui est le seul salut du cultivateur, leur fait un tort considérable, c'est-à-dire qu'elle paralyse leur plan qui a pour but de s'accaparer les produits agricoles aux plus bas prix possibles.

Heureusement que les cultivateurs le comprennent; en voici, entre bien d'autres, une preuve; cette année les directeurs de la Coopérative Fédérée ont décidé d'affilier à cette dernière autant de coopératives locales que possible. Au delà de 25 ont déjà signé leur contrat d'affiliation et plusieurs autres suivront l'exemple, car nous recevons des demandes continuellement à ce sujet.

De cette manière, les cultivateurs seront en mesure de mieux se renseigner sur les prix des marchés, étant en contact plus direct avec la Centrale qui est la Coopérative Fédérée de Québec. Ils pourront bénéficier aussi d'une bonne réduction sur les taux de chemin de fer, attendu que leurs transactions, au lieu d'être individuelles, se trouveront groupées parmi les cultivateurs d'un certain district. Ils pourront également bénéficier des conseils de la Centrale pour l'amélioration de la qualité de leurs produits, la manière de les préparer pour le marché, etc. En un mot, ils ont tout à gagner de cette nouvelle initiative de leurs directeurs qui n'est pas autre chose que l'application d'une façon plus efficace du système coopératif dans cette Province.

La Coopérative Fédérée a fait encore cette année plusieurs améliorations dans différents domaines de son champ d'action et elle ne cesse de travailler pour la perfection de son organisation.

Nous donnerons la semaine prochaine un rapport plus détaillé des opérations de cette société qui représente la majorité de nos meilleurs cultivateurs.

RÉDACTION ET

COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses situations agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129 Haute-Ville, Québec.

19

19

19